



Harmonisation du statut des Joueurs Formés Localement



Sommaire

1. Réglementation FFBB
2. Réglementation LNB
3. Convention de délégation FFBB/LNB
4. Suppression du critère de nationalité
5. Les extra-communautaires
6. Incidences et questions

1) Réglementation FFBB

ART. 410 RG : Définition des couleurs de licence sur la base d'un critère de nationalité (= appartenance ou non à un pays affilié à FIBA Europe) :

- **Ressortissants FIBA Europe : Licence Verte ou Jaune**
- **Ressortissants Hors FIBA Europe : Licence Orange ou Rouge**

Blanc	Joueur mineur
Vert (JEFL)	Joueur ressortissant FIBA Europe ayant : - <u>4 ans de licence FFBB entre 12 et 21 ans</u> OU - exclusivement licencié en France
Jaune	Joueur ressortissant FIBA Europe ne répondant pas aux critères ci-dessus
Orange	Joueur non ressortissant de FIBA Europe ayant : - 7 ans de licence FFBB dans un club français OU - 4 ans consécutifs de licence FFBB dans un même club français
Rouge	Joueur non ressortissant de FIBA Europe ne répondant pas aux critères ci-dessus

2) Réglementation LNB

ART. 130 :

Un joueur sera considéré comme « formé localement » s'il a été licencié et a participé aux compétitions pendant au moins 4 saisons sportives dans un club affilié à la FFBB entre l'âge de 12 et 20 ans inclus

JFL	Joueur justifiant de 4 ans de licence FFBB et de participation aux compétitions entre 12 et 20 ans inclus
JNFL	Joueur ne répondant pas à ces conditions

3) Convention de délégation FFBB/LNB

Précision et renforcement du dispositif de Joueur Formé Localement notamment par une démarche d'harmonisation des statuts de JEFL (FFBB) et de JFL

Différences entre les deux réglementations :

FFBB	LNB
Critère de nationalité	Pas de critère de nationalité
4 ans de licence FFBB	4 ans de licence FFBB et de participation aux compétitions
12 et 21 ans inclus	12 et 20 ans inclus
Exclusivement licencié en France	/

4) Suppression des couleurs de licence et incidences

A compter de la saison 2018/19

Suppression des couleurs de licence dans les règlements FFBB

- Conformité avec le droit de l'Union Européenne et la position du Défenseur des Droits
- 1^{ère} étape indispensable à l'harmonisation des deux statuts FFBB/LNB

Evolution des règles de participation dans les championnats

- Pas de limite pour les mineurs et les JFL
- Possibilité de limiter le nombre de JNFL (dans les compétitions ou sur la feuille de marque)
- Possibilité d'encadrer la participation des JNFL extra-communautaires

Réflexions avec la LNB sur les conditions d'attribution du statut

- Période d'âge de référence
- Participation aux compétitions
- Notion d'exclusivement licencié en France
- ...

6) Incidences et questions

NM1

Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite										
	Vert	Sans limite										
	Jaune	3		2		2		1		1		1
	Orange (ON)*	0	O	0	O	1	O	1	O	0	O	2
	Rouge (RN)*	0	U	1	U	0	U	1	U	2	U	0

**les licences OH et RH sont interdites au sein de cette division*

NF2 et NM3

Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite										
	Vert	Sans limite										
	Jaune	2		0		1		1		0		0
	Orange (ON)*	0	OU	2	OU	1	OU	0	OU	1	OU	1
	Rouge (RN)*	0		0		0		1		1		1

**les licences OH et RH sont interdites au sein de cette division*

Pour 2018/2019

Couleurs de licences autorisées (nb maximum)	Blanc (= mineurs)	Sans limite
	Vert (= JFL)	Sans limite
	Jaune (= JNFL)	A déterminer dans chaque division
	Orange (= JNFL extra-communautaires)	A déterminer dans chaque division



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80
www.ffbb.com